



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

**PROVINCE DE QUÉBEC
CORPORATION MUNICIPALE DU VILLAGE DE
LAURIER-STATION
COMTÉ DE LOTBINIÈRE**

1243^{ÈME} SESSION

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AOÛT 2021

À une séance ordinaire tenue le 9 août 2021, à 19h30, à la salle d'audience de la cour municipale, située au 121-A, rue St-André, étaient présents :

Mme Pierrette Trépanier, maire

Mme Huguette Charest, conseillère no 2
Mme Suzanne Croteau, conseillère no 3
M. Marc Legros, conseiller no.4
M. Marcel Demers, conseiller no 5

Est présent :

M. Frédérick Corneau / secrétaire-trésorier

La séance est ouverte à 19h30 par madame Pierrette Trépanier, maire qui souhaite la bienvenue aux membres.

NO: 0215-21

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Demers, appuyé par madame la conseillère Huguette Charest, et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit et est adopté.

ADOPTÉE

NO: 0216-21

ADOPTION PROCÈS-VERBAL

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 fut remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité ;

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juillet 2021 soit adopté et dispensé de lecture ;

ADOPTÉE

3.

PARTIE INFORMATIVE

3.1 Madame Trépanier, maire, avise les citoyens et citoyennes de l'obtention d'une subvention de 563 412\$ au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) conformément à la correspondance reçue de la part du MAMH datée du 6 juillet 2021. Ce programme vise à soutenir des travaux de réfection des routes municipales et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Soutien ;

3.2 Madame Trépanier, maire, avise les citoyens et citoyennes de l'obtention d'une subvention de 60 000\$ au Projets particuliers d'amélioration (PPA), conformément à la correspondance reçue de la part du MTQ datée du 7 juin 2021. Cette aide financière est accordée pour l'amélioration ou la construction de routes municipales. Les activités d'entretien ne sont pas couvertes par ce volet ;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

3.3 Madame Trépanier, maire, informe les citoyens et citoyennes de l'obtention d'une subvention de 130 201 \$ via le Programme d'aide pour les bâtiments municipaux (PRABAM), conformément à la correspondance reçue de la part du bureau de madame la députée Isabelle Lecours datée du 17 juin 2021. Le programme consiste à accorder aux municipalités admissibles une enveloppe réservée pour leur permettre de réaliser, sur une période de deux ans, des travaux visant à améliorer l'état physique de leurs infrastructures municipales de base, soit les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages et entrepôts municipaux ainsi que les centres et salles communautaires ;

3.4 Madame Trépanier, maire, informe les citoyens et citoyennes de la bonification d'un montant additionnel de 289 462\$ accordé dans le cadre du programme de la TECQ pour la période de 2019-2023, conformément à la correspondance du MAMH datée du 8 juillet 2021.

3.5 Monsieur Frédéric Corneau, secrétaire-trésorier, dépose au conseil la correspondance reçue de la part du MAMH datée du 12 juillet 2021 confirmant l'approbation du règlement d'emprunt no.10-21 d'un montant de 1 670 622\$ pour le projet de développement de la phase II « La Clé des Champs ».

4.

ADMINISTRATION

NO: 0217-21

ENTENTE INTERMUNICIPALE SALLE DES LIONS / CONTRAT DE LOCATION

ATTENDU QUE, la municipalité de Laurier-Station a procédé à l'acquisition de la salle des Lions en collaboration avec la municipalité de Saint-Flavien, tel qu'il appert à la résolution no.0207-20 ;

ATTENDU QUE, la municipalité de Laurier-Station a procédé à la signature d'une entente intermunicipale en collaboration avec la municipalité de Saint-Flavien pour la gestion de la salle des Lions, tel qu'il appert à la résolution no.0174-21 ;

ATTENDU QU'au sein de cette entente intermunicipale, un contrat de location de la salle doit être rédigé et approuvé par les membres de l'entente ;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de l'ébauche de contrat de location par les membres du conseil de la municipalité soumis par le comité la salle des lions et déposé lors de la séance du 9 août 2021;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Huguette Charest et résolu à l'unanimité ;

- D'ADOPTER tel que déposé au conseil, l'ébauche de contrat de location de la salle des lions.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

NO: 0218-21

Municipalité de Laurier-Station

ENTENTE INTERMUNICIPALE SALLES DES LIONS / TARIFICATION DES SERVICES ATTENDU QUE, la municipalité de Laurier-Station a procédé à l'acquisition de la salle des Lions en collaboration avec la municipalité de Saint-Flavien, tel qu'il appert à la résolution no.0207-20 ;

ATTENDU QUE, la municipalité de Laurier-Station a procédé à la signature d'une entente intermunicipale en collaboration avec la municipalité de Saint-Flavien pour la gestion de la salle des Lions, tel qu'il appert à la résolution no.0174-21 ;

ATTENDU QU'au sein de cette entente intermunicipale, la tarification des services de location de la salle doit être approuvée par les membres de l'entente ;

ATTENDU QUE suite à l'analyse de l'ébauche des modalités de tarification pour la location de la salle soumis par le comité la salle des lions et déposée lors de la séance du 9 août 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Huguette Charest et résolu à l'unanimité ;

- D'ADOPTER tel que déposé au conseil, l'ébauche de tarification des services de location de la salle des lions tel qu'énuméré et reproduit ci-joint :

Location régulière (jour et/ou soir) :	250.00\$
--	----------

Ce prix inclus le coût du ménage

Frais pour l'utilisation de la cuisine :	50.00\$
--	---------

Frais de montage et démontage de la salle	Entre 50\$ et 75\$
---	--------------------

Organismes sans but lucratif (jour de semaine) :	150.00 \$
--	-----------

Location pour session de cours	125.00\$
--------------------------------	----------

ADOPTÉE

NO: 0219-21

ADOPTION / ÉTUDE DE FAISABILITÉ / MISE EN PLACE / RÉGIE INTERMUNICIPALE / COLLECTE DES MATIÈRES ORGANIQUES / MUNICIPALITÉS D'ISSOUDUN-DOSQUET-SAINT-FLAVIEN-SAINT-ÉDOUARD-LAURIER-STATION-VAL-ALAIN

ATTENDU la signature de « *l'Entente relative à la collecte et au transport des matières organiques et prévoyant la fourniture de service* », le 16 octobre 2020 entre les municipalités d'Issoudun, Dosquet, Saint-Flavien, Saint-Édouard, Laurier-Station et Val-Alain ;

ATTENDU QU'en fonction de la date de création de ladite entente, celle-ci n'est pas éligible au nouveau « *Fonds Régions et Ruralité – Volet 4 – Soutien à la vitalisation et à la coopération intermunicipale* », permettant l'octroi d'une aide financière maximal de 250 000\$;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU QUE suite à la rencontre du comité des matières organiques tenue à Laurier-Station le 8 juillet 2021, un comité composé des six (6) maires (Issoudun, Dosquet, Saint-Flavien, Saint-Édouard, Laurier-Station et Val-Alain) fut créé le **19 juillet 2021** afin d'étudier la possibilité de création d'une Régie intermunicipale pour la collecte des matières organiques, éligible au « *Fonds Régions et Ruralité* » en fonction des objectifs du programme favorisant les collaborations entre les organismes municipaux par l'accroissement du nombre de projets de coopération intermunicipale permettant l'amélioration des services offerts aux citoyens ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Demers, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER la recommandation d'embauche provenant du comité des six (6) maires de madame Marie-Josée Lévesque, pour collecter des informations relatives à la création et à faisabilité du projet d'établissement d'une nouvelle Régie de matières organiques auprès des instances concernées ;
- D'AUTORISER des frais d'honoraires professionnels de 36,05\$/h ;
- QUE les frais d'honoraires professionnels de madame Lévesque soient entièrement assumés en parts égales entre les six (6) municipalités membres de la présente Entente intermunicipale de matières organiques ;
- QUE des frais administratifs de l'ordre de 10% seront ajoutés pour la gestion, la papeterie ou tout autre service jugé nécessaire ;
- QU'UN sommaire des frais et des dépenses devra être présenté au comité des six (6) maires.

ADOPTÉE

NO: 0220-21

RÉSOLUTION / ADHÉSION / PROGRAMME DE SOUTIEN AU LOYER (PSL) SANTÉ

ATTENDU la réception d'une correspondance de la MRC de Lotbinière datée du 15 juillet 2021, concernant une présentation de madame Céline Bernier faite au conseil des maires de l'initiative PSL (Programme de soutien au logement) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Huguette Charest, et résolu à l'unanimité ;

- QUE le conseil municipal de Laurier-Station, via son OMH, signifie son intérêt à soutenir trois (3) unités dans le cadre du Programme de soutien au logement (PSL) Santé mentale (Clés en main Chaudière-Appalaches) ;
- D'ACCEPTER de payer une part de dix pour cent (10%) de la différence entre le loyer payé en fonction des revenus du locataire et le coût du loyer réellement payé, considérant le montant plafond autorisé par la Société d'habitation du Québec (SHQ).

ADOPTÉE

NO: 0221-21

SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ / ÉDITION 2021 / PUBLICATION

ATTENDU QUE « *Le Peuple de Lotbinière* » publiera un cahier spécial ayant trait à la « *Semaine québécoise de la municipalité* », qui se déroulera du 12 au 18 septembre 2021 ;

ATTENDU la réception d'une offre de publication promotionnelle de la part du quotidien, datée du 29 juillet 2021 ;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

- D'AUTORISER le paiement au quotidien « *Le Peuple de Lotbinière* » d'un montant de 1 422\$ avant taxes pour la publication d'une page entière en couleur ainsi que 25 000 impressions numériques distribuées dans la grande région de Lévis dans le cadre d'une campagne de promotion numérique, dans le cadre de la « *Semaine québécoise de la municipalité* », édition 2021.

ADOPTÉE

5. IMMEUBLE, PARCS & TERRAINS

NO: 0222-21

ADJUDICATION DE CONTRAT / GRÉ À GRÉ / TETRA TECH QI INC. / SERVICES PROFESSIONNELS / PROJET DE GESTION DES ACTIFS POUR LES BÂTIMENTS

ATTENDU QUE le conseil de la municipalité tient à obtenir un portrait de ses installations et infrastructures afin de connaître l'état de ceux-ci. Le but étant d'obtenir des subventions éventuelles pour répondre aux besoins identifiés ;

ATTENDU la disponibilité du Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM) administré par la Fédération canadienne des municipalités et financé par le gouvernement du Canada ;

ATTENDU QU'aux fins de réalisation de l'envoi d'une demande audit Programme, des services professionnels d'ingénierie s'avèrent nécessaires ;

ATTENDU la réception d'une soumission de « *Tetra Tech QI inc.* », datée du 12 juillet 2021, d'un montant de 1 500\$ taxes non incluses, pour un mandat consistant principalement à identifier les besoins se rattachant à la gestion des actifs dans la municipalité afin de préparer un projet de demande d'aide financière dans le cadre du PGAM ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Huguette Charest, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER l'adjudication d'un contrat de gré à gré à « *Tetra Tech QI inc.* », d'un montant de 1 500\$ taxes non incluses pour services professionnels dans le cadre du Programme de gestion des actifs municipaux.

ADOPTÉE

NO: 0223-21

ADJUDICATION DE CONTRAT / GRÉ À GRÉ / OBV DU CHÊNE / SERVICES PROFESSIONNELS / PROJET DE GESTION DURABLE DES EAUX PLUVIALES

ATTENDU QUE les municipalités de Laurier-Station et St-Flavien vivent des épisodes de surverses. Plusieurs hypothèses peuvent expliquer cette problématique. Parmi les possibilités se trouvent un raccordement de gouttières non adéquat des citoyens ;

ATTENDU QUE la réception d'une proposition de services professionnels dans le cadre du projet de gestion durable des eaux pluviales de la part de « *l'OBV du Chêne* », datée du 16 juillet 2021, d'un montant de 6 254,64\$ taxes incluses ;

ATTENDU QUE le mandat proposé se divisera essentiellement en six (6) étapes ;

- Détermination des secteurs à visiter en collaboration avec la RIAELC et les responsables des municipalités ;
- Préparation d'un formulaire électronique des données adapté au mandat ;
- Visite terrain (patrouille bleue) ;
- Analyse des données récoltées ;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

- Rédaction d'un rapport d'observations terrain ;
- Communication des résultats.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marcel Demers, appuyé par madame la conseillère Huguette Charest, et résolu à l'unanimité :

- D'AUTORISER l'adjudication d'un contrat gré à gré à « *l'OBV du Chêne* », d'un montant de 6 254,64\$ taxes incluses, pour le mandat de services professionnels en lien avec la problématique de surverses préalablement identifiée.

ADOPTÉE

6. RÉSEAU ROUTIER, VOIRIE, AQUEDUC & ÉGOUT

NO: 0224-21

AUTORISATION DE PAIEMENT / HYDRA-SPEC / DIAGNOSTIC ESTIVAL / RÉSEAU BORNES FONTAINES

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'adjudication d'un contrat à « *Hydra-Spec* » d'une durée de trois (3) ans pour l'inspection de son réseau de bornes fontaines, tel qu'il appert à la résolution no.042-20 ;

ATTENDU la réception d'une facture datée du 14 juillet 2021, d'un montant de 6 162\$ avant taxes pour le diagnostic estival 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Huguette Charest, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER le paiement à « *Hydra-Spec* », d'un montant de 6 162\$ avant taxes, pour le diagnostic estival du réseau municipal de bornes fontaines.

ADOPTÉE

NO: 0225-21

ADJUDICATION DE CONTRAT / GRÉ À GRÉ / HYDRA-SPEC / INTERVENTIONS PRIORITAIRES / BORNES FONTAINES

ATTENDU QUE suite au diagnostic estival effectué par « *Hydro-Spec* », la compagnie a soumis à la municipalité une liste d'interventions prioritaires à effectuer sur les bornes fontaines identifiées ;

ATTENDU la réception d'une soumission datée du 9 juillet 2021, d'un montant de 13 550,20\$ avant taxes, pour la réparation et l'entretien mécanique des bornes fontaines identifiées ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER l'adjudication d'un contrat gré à gré à « *Hydra-Spec* », d'un montant de 13 550,20\$ avant taxes, pour la réparation et l'entretien mécanique des bornes fontaines identifiées lors du diagnostic estival préalablement effectué par « *Hydra-Spec* ».

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

NO: 0226-21

Municipalité de Laurier-Station

AUTORISATION DE PAIEMENT / TETRA TECH QI INC. / HONORAIRES PROFESSIONNELS / ACCOMPAGNEMENT ET SOUTIEN / DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE (PAVL) / PROJET D'ASPHALTAGE

ATTENDU QUE le volet Soutien du PAVL (Programme d'aide à la voirie municipale) vise la réalisation de projets d'infrastructures routières municipales permettant l'amélioration de la chaussée, du drainage, et de la sécurité routière, au moyen d'une aide financière provenant du gouvernement du Québec ;

ATTENDU QUE les demandes éligibles au PAVL doivent être justifiées par une étude de sécurité signée par un ingénieur identifiant les problématiques associées à l'infrastructure. Les conséquences engendrées par l'état de l'infrastructure doivent également être démontrées ;

ATTENDU QUE la municipalité a procédé à l'adjudication d'un contrat de gré à gré avec la firme « *Tetra Tech Qi inc.* » pour la réalisation et l'accompagnement de la municipalité dans le dépôt d'une demande au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), tel qu'il appert à la résolution no.0123-21 ;

ATTENDU la réception d'une facture datée du 21 juillet 2021, de la firme « *Tetra Tech Qi inc.* », d'un montant de 557,96\$ taxes incluses pour la réalisation et l'accompagnement de la municipalité dans le processus de demande au PAVL ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Demers, et résolu à l'unanimité;

- D'AUTORISER le paiement à la firme « *Tetra Tech Qi inc.* », d'un montant de 557,96\$ taxes incluses, pour honoraires professionnels afin de compléter une demande au Programme d'aide à la voirie locales (PAVL).

ADOPTÉE

NO: 0227-21

AUTORISATION DE PAIEMENT / SNC-LAVALIN INC. / HONORAIRES PROFESSIONNELS / PLANS ET DEVIS / DÉVELOPPEMENT DE LA PHASE II « LA CLÉ DES CHAMPS » / RUE DES ÉRABLES

ATTENDU QUE suite aux travaux de construction de la phase I réalisés en 2013, la municipalité de Laurier-Station souhaite maintenant compléter les travaux de construction des infrastructures du projet de développement domiciliaire La Clé des Champs phase II ;

ATTENDU QUE la phase II du développement comprend la construction de trois (3) rues d'une longueur approximative de 375 m lin. ainsi que de desservir les services et permettra d'offrir vingt-neuf (29) nouveaux terrains;

ATTENDU QUE la municipalité a octroyé le mandat de plans et devis de la phase II à « *SNC-Lavalin inc.* », tel qu'il appert à la résolution no.0231-18 ;

ATTENDU la réception d'une facture datée du 21 juillet 2021, d'un montant de 3 580,32\$ taxes incluses pour 80% du mandat de complété ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Huguette Charest, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité;



Municipalité de Laurier-Station

No de résolution
ou annotation

- D'AUTORISER le paiement à « *SNC-Lavalin inc.* », d'un montant de 3 580,32\$ taxes incluses pour la réalisation du mandat de plans et devis de la phase II du développement résidentiel « *La Clé des Champs* », complété à 80%.

ADOPTÉE

NO: 0228-21

AUTORISATION DE PAIEMENT / SNC-LAVALIN INC. / HONORAIRES PROFESSIONNELS / ÉTUDE ÉCOLOGIQUE/ SURVEILLANCE BUREAU / PROLONGEMENT DES SERVICES ET VOIRIE / RUES LAPOINTE ET OLIVIER

ATTENDU QUE la municipalité a autorisé l'adjudication d'un contrat de plans et devis pour le prolongement des rues Lapointe et Olivier à la firme « *SNC-Lavalin inc.* », tel qu'il appert à la résolution no.066-20;

ATTENDU la réception d'une facture datée du 19 juillet 2021, d'un montant de 3 249,77\$ taxes incluses, pour la réalisation de 100% l'étude géotechnique (rés. no. 0262-20) et de 7,5% de la surveillance bureau ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Huguette Charest, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER le paiement à « *SNC-Lavalin inc.* », d'un montant total de 3 249,77\$ taxes incluses pour la réalisation de 100% de l'étude géotechnique (rés no. 0262-20), et de 7,5% de la surveillance bureau.

ADOPTÉE

NO: 0229-21

AUTORISATION DE PAIEMENT / SNC-LAVALIN INC. / HONORAIRES PROFESSIONNELS / PLAN DIRECTEUR / PROJET DES RUES TRÉPANIÉRE-NAULT-DEMERS

ATTENDU QUE la municipalité est présentement à l'étude pour un projet de développement résidentiel dans le secteur des rues Trépanier, Demers et Nault;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, la réalisation d'un plan directeur fût nécessaire et que le mandat fut octroyé de gré à gré à « *SNC-Lavalin inc.* », tel qu'il appert à la résolution no.065-21 ;

ATTENDU la réception d'une facture datée du 21 juillet 2021, d'un montant de 3 169\$ avant taxes pour la réalisation du plan directeur complété à 85%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Demers, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER le paiement à « *SNC-Lavalin inc.* » d'un montant de 3 169\$ avant taxes, pour 85% du mandat de plan directeur dans le cadre du projet des rues Trépanier-Demers-Nault

ADOPTÉE

NO: 0230-21

AUTORISATION DE PAIEMENT / RECOMMANDATION DE PAIEMENT NO.1 / SNC-LAVALIN INC. / DILICONTRACTO INC. / PROLONGEMENT DES SERVICES ET VOIRIE / PROJET DES RUES LAPOINTE ET OLIVIER

ATTENDU QUE la municipalité de Laurier-Station désire faire exécuter des travaux de construction pour la nouvelle rue Lapointe afin de desservir une nouvelle section du parc industriel de Laurier ainsi que le prolongement des services sur la rue Olivier pour offrir de nouveaux terrains à vendre ;



No de résolution
ou annotation

Municipalité de Laurier-Station

ATTENDU QUE le conseil a octroyé un mandat de plans et devis pour le dit projet à la firme « *SNC-Lavalin inc.* », tel qu'il appert à la résolution no.066-20;

ATTENDU QUE le conseil a autorisé l'adjudication d'un contrat à l'entreprise « *Dilicontracto inc.* » pour la réalisation des travaux, tel qu'il appert à la résolution no.0112-21 ;

ATTENDU la réception d'une recommandation de paiement no.1 datée du 28 juillet 2021 de la part de « *SNC-Lavalin inc.* », scellée par monsieur Alex Blanchette, ingénieur, d'un montant de 359 354,01\$ taxes incluses, excluant une retenue de garantie de 10% d'un montant de 34 727,74\$ pour les travaux exécutés en date du 26 juillet 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Suzanne Croteau, appuyé par monsieur le conseiller Marc Legros, et résolu à l'unanimité ;

- D'AUTORISER la recommandation de paiement no.1 émise par « *SNC-Lavalin* », d'un montant de 359 354,01\$ taxes incluses, excluant la retenue de garantie de 10% d'un montant de 34 727,74\$, à l'entreprise « *Dilicontracto inc.* », pour les travaux exécutés en date du 26 juillet 2021 dans le cadre du projet de prolongement des services et voirie dans les rues Lapointe et Olivier.

ADOPTÉE

NO: 0231-21

FINANCEMENT / COMITÉ PARENTS-SECOURS LAURIER-STATION / EXPO-LAURIER / ÉDITION 2021

ATTENDU QUE « *Parents-Secours Laurier-Station* » est un organisme à but non-lucratif qui assure la protection et la sécurité des enfants et des aînés en leur offrant un réseau de foyers-refuges sécuritaires ;

ATTENDU QUE l'organisme en question tient à organiser le 21 août prochain un évènement pour rassembler la communauté à l'aide de jeux, d'artisans et de spectacles ;

ATTENDU la réception écrite d'une demande de financement datée du 13 juillet 2021 de madame Tammy Cameron, organisatrice et membre de « *Parents-Secours Laurier-Station* » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Huguette Charest et résolu à l'unanimité ;

- D'OCTROYER un financement de cinq-cents dollars (500\$) pour la tenue de l'évènement « *Expo Laurier* », édition 2021 à l'organisme « *Parents-Secours Laurier-Station* ».

ADOPTÉE

7. DIVERS

- Aucun divers -

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

8.1 Question concernant la vente de terrain de la Phase II « *La Clé des Champs* ». Ratio de terrains vendus versus ceux disponibles.

8.2 Question concernant la réfection des vestiaires au Complexe des loisirs



No de résolution
ou annotation

NO: 0232-21

NO: 0233-21

AOÛT 2021

Municipalité de Laurier-Station

ACCEPTATION DES COMPTES / JUILLET 2021

ATTENDU QU'une copie de la liste des comptes du mois de juillet 2021 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc Legros, appuyé par madame la conseillère Suzanne Croteau, et résolu à l'unanimité d'accepter la liste des comptes du mois de juillet 2021 au montant de 548 725.56\$.

ADOPTÉE

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par madame la conseillère Huguette Charest, appuyé par monsieur le conseiller Marcel Demers, et résolu à l'unanimité que l'assemblée soit levée à 20h53.

ADOPTÉE


Pierrette Trépanier, maire


Frédérick Corneau, secrétaire-trésorier